Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 073-217302058-20261001-20260803-DE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	COMMUNE DE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Nombre de conseillers En exercice: 11 — Présents: 9 — Votants: 10 — Absents: 1	**Séance du 1er octobre 2026** L'an deux mil vingt-six, le premier du mois d'octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de Vincent BRAND, Maire.
Date de convocation : 15/09/2026 Date d'affichage de la délibération : 08/09/2026	**Présents :** Alexandra BERGER, Yann BERGER, Vincent BRAND, André DAZY, Anaïs DIDELLE, Alex GERBIER, Françoise LESTRAT, Daniel PILLET, Justine PEPIN. **Elu ayant donné pouvoir :** Ann-Charlotte GINET pouvoir à Alexandra BERGER **Absent :** Sébastien GENOULAZ **Secrétaire de séance** : Alexandra BERGER

Délibération n°2026-08-03: Vente d'une partie des parcelles communales A 1547 et A 1338 à Matthis BRECHET

M. Matthis BRECHET, habitant chemin des covasses, a émis le souhait de racheter un terrain appartenant à la commune pour améliorer les abords de sa maison. La maire présente le projet au conseil municipal et demande à ses membres d'émettre un premier avis sur cette cession, afin de poursuivre ou non la discussion avec M. Matthis BRECHET concernant les aspects techniques et financiers. Il ne s'agit pas, pour l'heure, de délibérer sur la vente en elle-même.
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2241-1 et suivants ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses dispositions relatives à la cession des biens appartenant aux collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'urbanisme ;
Vu le plan cadastral de la commune ;
Considérant que la commune est propriétaire des parcelles cadastrées section A n° 1547 et 1338, situées chemin des Covasses ;
Considérant que M. Matthis BRECHET a manifesté son souhait d'acquérir une partie de cette parcelle, d'une superficie non encore définie ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ÉMET** un avis favorable à la cession au profit de M. Matthis BRECHET d'une partie des parcelles cadastrées section A n° 1547 et 1338, pour une superficie non encore définie, à condition que la commune reste propriétaire de 50 cm au-delà du mur.
- **PRÉCISE** que cette seule délibération ne pourra permettre la vente desdites parcelles.
- **PRÉCISE** que l'ensemble des frais nécessaires à la réalisation de la cession, notamment les frais de géomètre, de notaire et de publicité foncière, seront pris en charge par l'acquéreur, M. Matthis BRECHET.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite des négociations avec Matthis BRECHET dans le cadre de ce projet de cession.

Vote : 9 voix pour - 1 contre.

La secrétaire de séance,
Alexandra BERGER

MAIRIE du PONTET (Savoie)

Le Maire,
Vincent BRAND

Acte rendu exécutoire le 8 octobre 2026 - télétransmis en préfecture de Savoie et affiché le 8 octobre 2026